



Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an **deux mil quinze, le dix-sept Juin**, à **20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, M. Pierre-Michel BON-GLORO, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, Mme Sylvie GUERIN, Mme Aurélie LE BARZIC, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoît LETELLIER.

Étaient absents excusés : M. Jean-Pierre GLINEL, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, M. Tony LAÏSSOUB.

Étaient absents non excusés :

Procurations : M. Jean-Pierre GLINEL à Mme Simone MOUZANUIK, M. Philippe GASNIER à Mme Sylvie DUMONT, M. Tony LAÏSSOUB à M. Silvère METAIRIE.

Secrétaire : Mme Sylvie GUERIN

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Sylvie GUERIN est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2015

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 Avril 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le compte-rendu du 28 Avril 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT

Ecole primaire Charles Huard :

- ✓ Suite à l'expertise réalisée le 8 avril 2015, la société EXEM a remis une fiche de synthèse du rapport de mesures des champs électromagnétiques réalisées dans le cadre du dispositif de surveillance et de mesure des ondes magnétiques. Le contrôle fait apparaître un résultat de 0,18 Volts par mètre alors que la valeur limite la plus faible est fixée à 0,28 V/m.

- ✓ Le Conseil d'école du 3^{ème} trimestre est fixé le vendredi 19 juin à 18 h 30. L'effectif prévisionnel est pour l'instant de 218 élèves et sera confirmé lors de ce conseil d'école. Pour mémoire, l'effectif actuel est de 235 élèves.
- ✓ Sinistre suite à la « mini tornade » du vendredi 12 juin : nous avons fait intervenir en urgence les entreprises Marie Toit/Bordier et Menuiserie Saint André pour sécuriser l'école – une expertise de l'assurance de la commune est prévue prochainement pour évaluer le montant des dégâts.

Etendue des dégâts :

- Tuiles arrachées et cassées côté cour d'école et côté rue de Biganos ;
- Porte fenêtre double battant d'accès à l'école descellée et carreaux cassés ;
- Porte d'accès au local toilettes et serrure abîmée ;

M. MALAQUIN remercie ses collègues pour leur collaboration à la surveillance de la cour pendant l'absence d'un agent.

Ecole maternelle : réunion du conseil d'école du 5 mai 2015

- Effectif provisoire pour la rentrée prochaine : 139 enfants
- Calendrier des sorties scolaires
- Numérique à l'école : besoins en ordinateurs et logiciels
- Fête de l'école : samedi 6 juin 2015 après-midi
- Reconduction du règlement scolaire.

SYNDICAT DE L'ECOLE MATERNELLE

Il y a eu plusieurs réunions pour travailler sur les statuts (12 mai – 3 juin et 5 juin). Il reste quelques points de discussion sur la convention entre la Mairie de Saint Martin de Fontenay et le Syndicat de l'école maternelle concernant la délocalisation de la classe de Grande Section. Celle-ci devrait être très prochainement finalisée. En parallèle, une révision des contrats ALGECO est à l'étude.

COMMISSION GESTION DES PERSONNELS

Lors du précédent conseil municipal, suite à l'avis favorable du Comité Technique du 17 mars 2015, nous avons délibéré sur la détermination des ratios pour l'avancement de grade des personnels.

Un agent technique principal 2^{ème} classe remplit toutes les conditions pour un avancement de grade en tant qu'adjoint technique principal 1^{ère} classe. Afin de promouvoir cet agent méritant, Madame le Maire, demande l'autorisation du conseil municipal de créer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Le Comité Administratif Paritaire du Centre de Gestion a été saisi sur cette proposition d'avancement. En cas d'avis favorable lors de sa réunion du 3 juillet, Madame le Maire pourra prendre un arrêté d'avancement de grade pour cet agent.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2015 et précise que les crédits sont inscrits au budget.

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE

Autorisation de signature pour la rétrocession du Diguet II : en l'absence de l'adjoint délégué à la commission concernée, ce point sera présenté au prochain conseil municipal

Travaux de voiries divers et aménagement du cœur de bourg : M. GLINEL va rencontrer prochainement les services du Conseil Départemental (Direction des Déplacements et du Patrimoine Routier et l'Agence routière) concernant les points suivants :

- ✓ Rue de Biganos (RD 89) : mise en place des plateaux ralentisseurs, pour la sécurité des écoliers
- ✓ Route d'Harcourt (RD562A) : dans un premier temps, la mise en place d'un plateau ralentisseur, devant la pharmacie, pour commencer à donner un caractère urbain à notre commune et sécuriser nos habitants communautaires
- ✓ RD 562A : pistes cyclables existantes non suffisantes puisqu'elles ne vont pas jusqu'au collège
- ✓ Aménagement du cœur de bourg, toujours sur la RD562A (accessibilité...).
Dans ce cadre, la commune pourrait éventuellement faire l'acquisition de terrains ou de bâtis pour le développement de notre commune.

Déplacement d'un arrêt de bus- convention avec Calvados Habitat

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention entre la Mairie et Calvados Habitat concernant la mise à disposition d'un terrain (une partie de la parcelle AD 97) permettant l'installation d'un arrêt de bus (déplacement de l'arrêt nommé « Bourg » situé entre la boulangerie et la boucherie).

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Effacement des réseaux rue du Châtel – rue des Chasses – Rue Virgile Challe

Début des travaux : jeudi 18 juin 2015

- ✓ Durée des travaux : 160 jours maximum
- ✓ Montant total des travaux : 161 229.34 €
- ✓ Part communale déduite des subventions : 60 655.75 €

Les travaux commenceront par la Rue du Chatel et remonteront vers la rue Virgile Challe lorsque l'école sera fermée afin d'éviter les désagréments pour la sécurité et la circulation.

Les travaux vont conduire à interdire la circulation dans les rues concernées et à poser une circulation alternée dans la rue de Biganos.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de voter sur l'engagement du recours à l'étalement de charges sur 5 ans ou 10 ans et de lui donner l'autorisation de signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet et d'engager les crédits nécessaires avec un paiement par le recours à l'étalement de charges sur 5 ans

LOGIPAYS - pavillons rue des Jardins :

Trois réunions ont eu lieu avec les responsables de LOGIPAYS, le 22 avril et le 4 juin avec les élus et le 15 juin avec les élus et les locataires de la rue des Jardins (7 présents sur 14 concernés).

De nombreux travaux de rénovation vont être engagés très prochainement (couverture, menuiseries extérieures, ravalement, désamiantage avec déconstruction des abris de jardin et remplacement, aménagement des extérieurs. Coût des travaux : 176 637 € HT

CONVENTION FRANCELOT :

En 2004, FRANCELOT avait acquis des terrains sur le site du Diguët. Ces terrains ont été rétrocédés à la SCI « Nymphé Larissa » pour le projet « Asclépios ». Pour garantir le respect des engagements pris

à l'époque par la SCI Nymphé Larissa, le notaire ayant géré la vente a inséré une clause résolutoire, permettant à FRANCELOT de procéder à la récupération des terrains dans un délai de 10 ans (échéance : 28 juillet 2005 – 28 juillet 2015).

FRANCELOT propose à la commune une convention pour définir, le cas échéant, en pleine concertation avec la commune, un projet d'aménagement global sur une partie de ces terrains qu'ils vont reprendre.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention entre la Mairie et FRANCELOT

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

INFORMATION – COMMUNICATION

- Bulletin : distribution courant juillet - 14 partenaires : 700 € – 32 pages – montant 1300 €.
- Panneau d'information électronique : un technicien repassera la semaine prochaine pour finaliser les réparations sur le panneau défectueux.
- Des filets pour les buts de football de l'Esplanade Daniel LEQUIEN ont été posés la semaine dernière au grand plaisir des amateurs qui ont réagi sur les réseaux sociaux. La vérification sur la sécurité des buts et des aires de jeux ont également été réalisés tout dernièrement et ont été déclarés conformes.

COMMISSION LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHEQUE

Une vingtaine de personnes ont participé à l'animation poétique du vendredi 29 mai 2015. Les participants ont pu apprécier la qualité des récits et poèmes de Madame Liliane Lopez.

L'opération sera donc à réitérer.

COMMISSION ANIMATION

- Bilan de la fête communale : sur 236 tickets distribués aux enfants de l'école seulement une vingtaine a été utilisée. L'animation du dimanche après-midi par le Flash Danse d'IFS sur le parking de l'école s'est bien déroulée et a attiré de nombreux spectateurs.
- Comité de jumelage historique/mairie de Biganos - invitation à la fête de la ruralité du 31 juillet au 2 août 2015 : Martine PIERSIELA et Silvère METAIRIE participeront à la délégation.

Le bilan complet de la fête communale sera fait en commission animation en début d'année 2016 afin de préparer les animations pour l'édition 2016.

SYNDICAT DU COLLEGE

Suite à la réunion du 8 juin 2015, les points suivants ont été abordés :

- Transfert de propriété du syndicat au Conseil Départemental
- Réécriture du règlement intérieur des transports avec l'ajout de la possibilité de faire payer une amende pour les familles qui ne paient pas le transport
- Devis pour la remise aux normes du terrain de basket
- Sécurisation du parking.

Madame PIERSIELA indique que la commune a reçu une copie de la lettre de l'association départementale du Calvados « Ligue contre la Violence routière » transmise au Président du Conseil Départemental concernant l'accident qui a eu lieu sur le parking. Ce point sera abordé à une prochaine commission travaux afin d'étudier les mesures qui pourront être prises pour sécuriser le parking avant la rentrée scolaire.

SYNDICAT ROUTIER – DESIGNATION DES DELEGUES

✓ **Modification de l'article 5 des statuts concernant la constitution du bureau :**

« Le bureau est constitué de : 1 Président, 1 Vice-Président, 4 membres »

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition de modification de l'article 5 des statuts du syndicat.

✓ **Demande de retrait de la commune de Billy du syndicat routier**

M. Le Préfet a informé le syndicat de la demande de retrait de la commune de Billy du syndicat routier. Ce dernier ayant émis un avis favorable à cette demande et considérant que la dernière échéance des emprunts est en 2015. Il est proposé de demander au conseil municipal de donner son accord pour le retrait de la commune de Billy.

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de retrait de la commune de Billy du syndicat routier.

✓ **Travaux de voirie :**

Plusieurs réunions ont eu lieu sur les appels d'offres pour les travaux de voirie à venir.

Début des travaux : courant septembre.

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2016

Suite à l'arrêté préfectoral du 23 avril 2015, le tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale a été effectué.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

En 2016, la commune de Saint Martin doit procéder au recensement de sa population. La collecte aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

La préparation de l'enquête de 2016 démarre dès maintenant et il nous a fallu communiquer, avant le 29 mai 2015, le nom du coordonnateur communal.

➤ **Désignation d'un coordonnateur communal**

Les membres du bureau ont proposé à Mme Yvelise BOUVIER cette mission, proposition acceptée par l'intéressée qui suivra une formation dès le 26 juin 2015. Cette nomination a été validée par arrêté municipal.

- **Recrutement d'agents recenseurs :** pour la commune de Saint Martin de Fontenay, nous aurons à recruter entre 4 et 5 agents recenseurs. Une délibération est à prendre pour autoriser le maire à procéder au recrutement des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame Le Maire à procéder au recrutement d'agents recenseurs pour assurer la collecte des informations nécessaires au recensement de la population.

COMITE JUNO CANADA

Règlement de la cotisation 2015 d'un montant de 60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le règlement de la cotisation 2015.

GRDF – REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR 2014 ET 2015

Délibération autorisant le maire à percevoir la redevance d'occupation provisoire du domaine public :

- au titre de l'année 2014 : 54.95 €
- au titre de l'année 2015 : 571.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à percevoir le règlement de la redevance d'occupation pour 2014 et 2015.

ILLUMINATIONS

Pour information : signature du devis présenté par la Société LOIR d'un montant de 13 165.50 €. La société a également racheté les décors acquis par la mairie et qui n'étaient plus utilisés.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Cession du terrain sis rue des Mésanges : suite au conseil municipal du 28 avril dernier, nous avons rencontré, le 5 mai dernier, les propriétaires pour leur présenter l'évaluation des domaines et les deux choix qui s'offrent à eux : soit l'acquisition au prix de l'estimation des domaines, soit la remise en état du bien communal. Leur décision nous parviendra ultérieurement. A la suite de cette décision, une délibération sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.
- ✓ Congrès Départemental ACPG-CATM du samedi 23 avril 2016 : le Président de l'association départementale des anciens combattants a sollicité le président des anciens combattants de la section de Saint Martin – Saint André pour organiser le 63^{ème} congrès sur notre territoire.

Le projet de programme serait le suivant :

- 08 h 30 : accueil du public à la salle de l'Espace Coisel avec café-viennoiseries
- 09 h 30 : ouverture du Congrès à la salle des fêtes de May sur Orne
- 12 h 00 : vin d'honneur à la salle des fêtes de May sur Orne
- 12 h 30 : dépôt de gerbes au Site de Cindais
- 13 h 15 : repas avec animation à la salle de l'Espace Coisel.

Le public attendu serait constitué de 250 personnes. Le transport entre Saint André sur Orne, May sur Orne et Saint Martin de Fontenay serait assuré par des bus d'un autocariste local.

Avant de s'engager auprès du Président Départemental, le président des anciens combattants de notre section souhaite connaître notre position de ce rassemblement sur notre territoire et le soutien que nous pourrions apporter à l'association à savoir :

- Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de May sur Orne
- Mise à disposition gratuite de la grande salle de l'Espace Coisel
- Subvention exceptionnelle de la part des Municipalités de Saint André sur Orne et de Saint Martin de Fontenay pour les frais de transport et de réception de 1000 € soit 500 €/commune.

DECISION DE MAY SUR ORNE : accord pour la mise à disposition de la salle des fêtes

DECISION DE SAINT ANDRE SUR ORNE lors du CM du 15 juin 2015 : accord pour la mise à disposition de la salle de l'Espace Coisel et **accord de principe** pour une subvention exceptionnelle de 400 € au titre de l'année 2016.

Le Président des anciens combattants de notre section doit s'absenter à partir du 20 juin et souhaite informer le président de l'association départementale avant son départ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité dont 6 abstentions un accord de principe pour la mise à disposition de la salle de l'Espace Coisel et l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € au titre de l'année 2016. Une délibération sera présentée lors d'un conseil en 2016 lorsque les pièces financières seront fournies.

- ✓ Démission et remplacement d'un conseiller municipal
Nommé directeur adjoint de la mer de la Guadeloupe, notre collègue Pierre-Michel BON-GLORO quittera la commune prochainement et de ce fait, nous présentera sa démission à compter du jeudi 18 juin 2015.
Dès réception de la lettre de démission, nous contacterons le suivant de la liste : Pascal ESNAULT.
- ✓ SDEC : Les lampadaires impasse des Romains et rue du Clos de Beaune vont être remplacés
- ✓ Tentative d'enlèvement sur la commune et les communes environnantes
- ✓ Cambriolage de l'école : Le Tribunal a requis de la prison contre le suspect – préjudice moral et financier
- ✓ Association C'est Coisel : remerciements pour la subvention. Saison 2014-2015 : les entrées sont en augmentation
- ✓ UNCMT : convention renouvelée pour 2015-2016 pour la réforme des rythmes scolaires
- ✓ Remplacement d'un ATSEM pendant la période de congé maternité
- ✓ Problème persistant à la cantine ou sur la cour. Ce sujet sera abordé en commission municipale enseignement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H07.
